



MAIRIE DE VER-SUR-MER

Tél. : 02.31.22.20.33

Fax : 02.31.21.18.34

Email : commune.versurmer@wanadoo.fr

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE COURSEULLES SUR MER**

COMMUNE DE VER SUR MER

Date 21/01/2019, affichage 05/02/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19 - présents : 14 votants : 16

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le vingt-neuf Janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe ONILLON, Maire

Etaient présents : Monsieur Philippe ONILLON, Maire, Madame Jacqueline ANDRÉ, Monsieur Philippe BUSTON, Madame Marie-Christine DEHLINGER, Monsieur Jean CHANAL, Adjoints,

Madame Magali DESLOGES, Madame Catherine DECOTIGNIE, Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN, Madame Ginette NOTTA, Madame Nathalie BULLAT, Madame Caroline CAILL, Monsieur Jean-Noël DELAUNAY, Monsieur Daniel DESCHAMPS, Monsieur Yves EIFLER.

Absents : Monsieur Erik POINTILLART,
Monsieur David L'HORSET,
Monsieur Francis ANNE,
Madame Valérie TANQUEREL,
Madame Cécile MACHUREY.

Procurations : Monsieur Erik POINTILLART à Monsieur Jean-Jacques VILGRAIN
Monsieur Francis ANNE à Madame Jacqueline ANDRÉ

Secrétaire de séance : Madame Caroline CAILL

2019.01.01

PROJET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX – PLACE CHURCHILL
1 Bis – REGION

1 – Travaux 2019

Mr le Maire rappelle la démarche engagée:

- Choix d'un maître d'œuvre
- Réalisation en coordination avec les Services du Département d'un projet d'aménagement de sécurité et de création d'une voie douce sur la RD112 (Rue Franklin Roosevelt) dans le cadre de l'implantation du Mémorial
- La plage de Ver sur Mer, incluant la Place Winston Churchill, fait partie des 80 kms de bande maritime des Plages du Débarquement candidate au classement du Patrimoine de l'Unesco
- Réalisation d'un dossier DETR, pour l'aménagement de la Place Churchill, en février 2018 suivie d'une présentation en sous-préfecture. Demandes des partenaires et financeurs (Etat, Région, Département, Intercom...) d'élargir la zone d'étude, de prévoir un projet plus global et de plus grande envergure afin d'espérer recevoir des subventions plus conséquentes. Ce projet doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire et permettre nouvelles pratiques de mobilité sur le territoire
- Etude pour la création d'une voie douce entre la RD112 et la Place Winston Churchill
- Choix d'une paysagiste – conceptrice préconisé par le CAUE
- Réalisation d'un avant-projet avec un plan de principe d'aménagement présenté et validé avec proposition de répartition financière, en sous-préfecture le 10 janvier 2019

Les travaux sont estimés à **1 240 736,18 € HT** (voir détail estimatif joint)

- ✓ Maîtrise d'œuvre/ paysagiste concepteur : **30 650,00 € HT**
- ✓ voie mixte RD112 Rue Roosevelt : **95 581,98€ HT**
- ✓ Feux tricolores carrefour RD112/RD514 (sécurisation traversée voie mixte) : **50 745,30€ HT**
- ✓ Effacement réseaux Place Churchill: **179 900,00 € HT**
- ✓ Eclairage public : 40 000,00€ HT
- ✓ Ré aménagement Place W. Churchill : **833 858,90 € HT** dont
 - Voirie stationnement : 113 833,30€
 - Voie mixte 49 325,00€
 - Aménagement Place (espace partagé/ lieux de mémoire...) 455 428,50€
 - Aménagement paysager 117 121,00 €
 - WC publics 60 500,80€
 - Pluvial 9 280,00 €
 - Divers (installation chantier, mobilier urbain, mises à niveaux..) 28 370,00 €
- ✓ Signalétique du Mémorial à la Place Winston Churchill : **10 000,00€ HT**

Le montant des travaux éligibles au titre du dispositif des Plages du Débarquement de la Région est estimé à 864 508,90€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de valider les principes d'aménagement de l'avant-projet
- charge Mr le Maire de solliciter les avis et les aides auprès des différents partenaires et financeurs du projet (Etat, Région, Département) selon le Plan de Financement joint, et l'autorise à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ces opérations.
- autorise le paiement en fonds propres pour tout ou partie /et ou emprunt
- sollicite auprès de partenaires et financeurs du projet une demande d'autorisation de démarrage anticipé en raison du calendrier des travaux et de l'inauguration prévue avant le 6 juin 2019

PROJET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX – PLACE CHURCHILL

2 Bis – DEPARTEMENT (75^{ème} et voie douce) **75^{EME} ANNIVERSAIRE**

1 – Travaux 2019

Mr le Maire rappelle la démarche engagée:

- Choix d'un maitre d'œuvre ;
- Réalisation en coordination avec les Services du Département d'un projet d'aménagement de sécurité et de création d'une voie douce sur la RD112 (Rue Franklin Roosevelt) dans le cadre de l'implantation du Mémorial
- La plage de Ver sur Mer, incluant la Place Winston Churchill, fait partie des 80 kms de bande maritime des Plages du Débarquement candidate au classement du Patrimoine de l'Unesco
- Réalisation d'un dossier de DETR, pour l'aménagement de la Place Churchill, en février 2018 suivi d'une présentation en sous-préfecture. Demandes des partenaires et financeurs (Etat, Région, Département, Intercom...) d'élargir la zone d'étude, de prévoir un projet plus global et de plus grande envergure afin d'espérer recevoir des subventions plus conséquentes. Ce projet doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire et permettre nouvelles pratiques de mobilité
- Etude pour la création d'une voie douce entre la RD112 et la Place Winston Churchill
- Choix d'une paysagiste – conceptrice préconisé par le CAUE
- Réalisation d'un avant-projet avec un plan de principe d'aménagement présenté et validé avec proposition de répartition financière, en sous-préfecture le 10 janvier 2019
-

Les travaux sont estimés à **1 240 736,18 € HT** (voir détail estimatif joint)

- ✓ Maîtrise d'œuvre/ paysagiste concepteur : **30 650,00 € HT**

- ✓ voie mixte RD112 Rue Roosevelt : **95 581,98€ HT**
- ✓ Feux tricolores carrefour RD112/RD514 (sécurisation traversée voie mixte) : **50 745,30€ HT**
- ✓ Effacement réseaux Place Churchill: **179 900,00 € HT**
- ✓ Eclairage public : **40 000,00€ HT**
- ✓ Ré aménagement Place W. Churchill : **833 858,90 € HT** dont
 - Voirie stationnement : 113 833,30€
 - Voie mixte 49 325,00€
 - Aménagement Place (espace partagé/ lieux de mémoire...) 455 428,50€
 - Aménagement paysager 117 121,00 €
 - WC publics 60 500,80€
 - Pluvial 9 280,00 €
 - Divers (installation chantier, mobilier urbain, mises à niveaux..) 28 370,00 €
- ✓ Signalétique du Mémorial à la Place Winston Churchill : **10 000,00€ HT**

Le montant des travaux éligibles au titre du dispositif du 75ème du Département est estimé à 1 060 836,18€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de valider les principes d'aménagement de l'avant-projet
- charge Mr le Maire de solliciter les avis et les aides auprès des différents partenaires et financeurs du projet (Etat, Région, Département) selon le Plan de Financement joint, et l'autorise à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ces opérations
- autorise le paiement en fonds propres pour tout ou partie /et ou emprunt
- sollicite auprès de partenaires et financeurs du projet une demande d'autorisation de démarrage anticipé en raison du calendrier des travaux et de l'inauguration prévue avant le 6 juin 2019

VOIE DOUCE

1 – Travaux 2019

Mr le Maire rappelle la démarche engagée:

- Réalisation en coordination avec les Services du Département d'un projet d'aménagement de sécurité et de création d'une voie douce sur la RD112 (Rue Franklin Roosevelt) dans le cadre de l'implantation du Mémorial
- La plage de Ver sur Mer, incluant la Place Winston Churchill, fait partie des 80 kms de bande maritime des Plages du Débarquement candidate au classement du Patrimoine de l'Unesco
- Réalisation d'un dossier DETR, pour l'aménagement de la Place Churchill, en février 2018 suivie d'une présentation en sous-préfecture. Demandes des partenaires et financeurs (Etat, Région, Département, Intercom...) d'élargir la zone d'étude, de prévoir un projet plus global et de plus grande envergure afin d'espérer recevoir des subventions plus conséquentes. Ce projet doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire et permettre nouvelles pratiques de mobilité

- Etude pour la création d'une voie douce entre la RD112 et la Place Winston Churchill
- Choix d'une paysagiste – conceptrice préconisé par le CAUE
- Réalisation d'un avant-projet avec un plan de principe d'aménagement présenté et validé avec proposition de répartition financière, en sous-préfecture le 10 janvier 2019

Les travaux sont estimés à **205 652,28 €HT** répartis de la façon suivante :

- ✓ Voie mixte RD112 Rue Roosevelt : **95 581,98€ HT**
- ✓ Feux tricolores carrefour RD112/RD514 (sécurisation traversée voie mixte) : **50 745,30€ HT**
- ✓ Création d'une voie douce (mixte) entre carrefour RD112/RD514 et la Place Winston Churchill **49 325,00€**
- ✓ Signalétique du Mémorial à la Place Winston Churchill : **10 000,00€ HT**

Le montant des travaux éligibles au titre du dispositif Voie Douce du Département est estimé à 205 652,28€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de valider les principes d'aménagement de l'avant-projet
- charge Mr le Maire de solliciter les avis et les aides auprès du Département et des différents partenaires et financeurs du projet selon le Plan de Financement joint, et l'autorise à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ces opérations
- autorise le paiement en fonds propres pour tout ou partie /et ou emprunt
- sollicite auprès de partenaires et financeurs du projet une demande d'autorisation de démarrage anticipé en raison du calendrier des travaux et de l'inauguration prévue avant le 6 juin 2019

PROJET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX – PLACE CHURCHILL

3 Bis – DETR / DSIL

1 – Travaux 2019

Mr le Maire rappelle la démarche engagée :

- Choix d'un maître d'œuvre ;
- Réalisation en coordination avec les Services du Département d'un projet d'aménagement de sécurité et de création d'une voie douce sur la RD112 (Rue Franklin Roosevelt) dans le cadre de l'implantation du Mémorial
- La plage de Ver sur Mer, incluant la Place Winston Churchill, fait partie des 80 kms de bande maritime des Plages du Débarquement candidate au classement du Patrimoine de l'Unesco
- Réalisation d'un dossier DETR, pour l'aménagement de la Place Churchill, en février 2018 suivi d'une présentation en sous-préfecture. Demandes des partenaires et financeurs (Etat, Région, Département, Intercom...) d'élargir la zone d'étude, de prévoir un projet plus global et de plus grande envergure afin

d'espérer des subventions plus conséquentes. Ce projet doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire et permettre nouvelles pratiques de mobilité

- Etude pour la création d'une voie douce entre la RD112 et la Place Winston Churchill
- Choix d'une paysagiste – conceptrice préconisé par le CAUE
- Réalisation d'un avant-projet avec un plan de principe d'aménagement présenté et validé avec proposition de répartition financière, en sous-préfecture le 10 janvier 2019

Les travaux sont estimés à **1 240 736,18 € HT** (voir détail estimatif joint)

- ✓ Maîtrise d'œuvre/ paysagiste concepteur : **30 650,00 € HT**
- ✓ voie mixte RD112 Rue Roosevelt : **95 581,98€ HT**
- ✓ Feux tricolores carrefour RD112/RD514 (sécurisation traversée voie mixte) : **50 745,30€ HT**
- ✓ Effacement réseaux Place Churchill: **179 900,00 € HT**
- ✓ Eclairage public : **40 000,00€ HT**
- ✓ Ré aménagement Place W.Churchill : **833 858,90 € HT** dont
 - Voirie stationnement : 113 833,30€
 - Voie mixte 49 325,00€
 - Aménagement Place (espace partagé/ lieux de mémoire...) 455 428,50€
 - Aménagement paysager 117 121,00 €
 - WC publics 60 500,80€
 - Pluvial 9 280,00 €
 - Divers (installation chantier, mobilier urbain, mises à niveaux..) 28 370,00 €
- ✓ Signalétique du Mémorial à la Place Winston Churchill : **10 000,00€ HT**

Le montant des travaux éligibles au titre du dispositif de la DETR/DSIL est estimé à 864 508,90€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de valider les principes d'aménagement de l'avant-projet
- charge Mr le Maire de solliciter les avis et les aides auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL selon le Plan de Financement joint, et l'autorise à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ces opérations
- autorise le paiement du projet en fonds propres pour tout ou partie /et ou emprunt
- sollicite auprès de partenaires et financeurs du projet une demande d'autorisation de démarrage anticipé en raison du calendrier des travaux et de l'inauguration prévue avant le 6 juin 2019

PROJET DE FINANCEMENT DES TRAVAUX – PLACE CHURCHILL

4 Bis – LEADER

1 – Travaux 2019

Mr le Maire rappelle la démarche engagée:

- Réalisation en coordination avec les Services du Département d'un projet d'aménagement de sécurité et de création d'une voie douce sur la RD112 (Rue Franklin Roosevelt) dans le cadre de l'implantation du Mémorial
- Réalisation d'un dossier DETR, pour l'aménagement de la Place Churchill, en février 2018 suivie d'une présentation en sous-préfecture. Demandes des partenaires et financeurs (Etat, Région, Département, Intercom...) de prévoir un projet plus global et de plus grande envergure afin d'espérer recevoir des subventions plus conséquentes
- Réalisation d'une voie douce entre la RD112 et la Place Winston Churchill
- Choix d'une paysagiste – conceptrice préconisé par le CAUE
- Réalisation d'un avant-projet avec un plan de principe d'aménagement présenté et validé avec proposition de répartition financière, en sous-préfecture le 10 janvier 2019

Les travaux sont estimés :

- ✓ Voie mixte RD112 Rue Roosevelt : **95 581,98€ HT**
- ✓ Feux tricolores carrefour RD112/RD514 (sécurisation traversée voie mixte) : **50 745,30€ HT**
- ✓ Création d'une voie douce (mixte) entre carrefour RD112/RD514 et la Place Winston Churchill **49 325,00€ HT**
- ✓ Signalétique du Mémorial à la Place Winston Churchill : **10 000,00€ HT**

Le montant des travaux éligibles au titre du dispositif Leader est estimé à 205 652,28€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de valider les principes d'aménagement de l'avant-projet
- charge Mr le Maire de solliciter les avis et les aides auprès de Fonds européens et des différents partenaires et financeurs du projet au titre du Leader selon le Plan de Financement joint, et l'autorise à signer toutes pièces utiles à l'avancement de ces opérations
- autorise le paiement en fonds propres pour tout ou partie /et ou emprunt
- sollicite auprès de partenaires et financeurs du projet une demande d'autorisation de démarrage anticipé en raison du calendrier des travaux et de l'inauguration prévue avant le 6 juin 2019

2019.01.02

CONVENTION PRESTATION DE SERVICE AVEC

LA SOCIETE « BRIGADE VERTE »

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention à établir entre la commune de Ver sur Mer et Monsieur Philippe MADELAINE Auto- Entrepreneur de la société « Brigade Verte » dont le siège est à Sainte Marguerite d'Elle 14330 2 rue de Bayeux.

Numéro de Siret : **399 737 725 00024**

Ayant pour missions :

Assistance auprès des élus.

- Manifestation.
- Destruction « nid de guêpe, frelon Asiatique, frelon Européen ».
- Récupération des dépôts sauvages.
- Récupération d'animaux errants.

Pour une durée de 12 mois du 02/01/2019 au 31/12/2019

Le montant de cette prestation s'élève à :

0.60 € par habitant soit : $0.60 \text{ €} \times 1619 = 971.40 \text{ €}$

0.40 € par hectare soit : $0.40 \text{ €} \times 902 = 360.80 \text{ €}$

Soit un total de 1 332.80 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention prestation de service avec la société « Brigade Verte »

Les fonds nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2019

2019.01.03

RECRUTEMENT D'UN AGENT

POUR LA SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

L'organe délibérant,

- **VU** la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, 2^{ème} alinéa,

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent non titulaire pour assurer la surveillance de la voie publique pendant la période du 02/01/2019 au 31/12/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE :

Le recrutement direct d'un agent non titulaire pour une période allant du 02/01/2019 au 31/12/2019.

Cet agent assurera des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique pour une durée annuelle de 170 Heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321.

Les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2019.

L'autorité territoriale est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à conclure un contrat d'engagement.

2019.01.04

RECRUTEMENT D'UN AGENT SAISONNIER**ENTRETIEN**

L'organe délibérant,

- **VU** la loi n°84-83 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, 2^{ème} alinéa,

- **CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier pour assurer le nettoyage et l'entretien : voirie – espaces verts – bâtiments communaux – plage pendant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** :

Le recrutement direct d'un agent non titulaire saisonnier pour une période de deux mois allant du 1^{er} juillet 2019 au 31 Août 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 298, indice majoré 310. Les crédits correspondant seront inscrits au budget primitif 2019.

L'autorité territoriale est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

2019.01.05

AUTORISATION D'ENGAGEMENT**DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférents au remboursement de la dette ».

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de lui accorder l'autorisation afin de permettre notamment l'engagement de diverses dépenses d'investissement.

Il s'agit :

Du chapitre 21 immobilisations corporelles :

Article 2151 : « Réseaux de Voirie »	110 542/4 = 27 635.50
Article 2138 : « Autres constructions »	23101/4 = 5 775.25
Article 2158 : « Autres installations, matériel et outillage techniques »	2 400/4 = 600
Article 2181 : « Installations générales, agencements et aménagements divers »	26 994/4 = 6 748.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

VOTE : l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du CGCT et pour les montants indiqués.

2019.01.06

DONATION DU TERRAIN PAR LE NORMANDY MÉMORIAL TRUST

POUR CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le terrain nécessaire à la construction du bâtiment technique communal pour les cantonniers fera l'objet d'une donation par le Normandie Mémorial Trust à la commune de Ver-sur-Mer, après division parcellaire dudit terrain situé sur les parcelles AV94, AV95 et AV109.

Cette donation sera constatée au moyen d'un acte notarié à recevoir par Maître GARNIER, notaire associé de Bayeux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DONNE son accord sur la division et la donation du terrain par le Normandie Mémorial Trust à la commune de Ver-sur-Mer.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié auprès de l'étude de Maître GARNIER.

2019.01.07

DEMANDE DE RETRAIT AVENUE PAUL PORET ET FRANKLIN

ROOSEVELT DE L'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

- Vu le code de la voirie routière
- Vu la délibération 2017.09.05 du 12 septembre 2017
- Vu la délibération du conseil communautaire de Bessin Seules et Mer du 16 juillet 2007 portant intérêt communautaire de la compétence voiries
- Vu la délibération n°2017-138 du conseil communautaire de Seules Terre et Mer portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie
- Vu la réponse du ministère de l'Intérieur publié au JO Sénat du 27 mai 2010 page 1340

Considérant que pour procéder au déclassement des avenues Franklin ROOSVELT et Paul PORET il est nécessaire que la communauté de communes retire ces voies de l'intérêt communautaire.

Considérant que les rues de la 8^{ème} Armée et du 6 juin (jusqu'au croisement de la RD 112B) ont été rétrocédés par le Département à la commune.

Considérant que l'ensemble des voiries communales sont d'intérêt communautaire.

Considérant que dans le cadre de cet échange, le Conseil Départemental a versé la somme de 3070,71€ HT à la commune de Ver sur Mer pour l'entretien des voiries lui revenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DEMANDE à la communauté de communes Seules Terre et Mer de retirer les avenues Franklin ROOSEVELT et Paul PORET de l'intérêt communautaire,

SOLLICITE l'intégration des rues de la 8^{ème} armée et du 6 juin (jusqu'au croisement de la RD 112 B) dans la définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer.

DIT que la somme de 3070,71€ HT est versé à la communauté de communes Seules Terre et Mer pour l'intégration des rues de la 8^{ème} armée et du 6 juin (jusqu'au croisement de la RD 112 B) dans la définition d'intérêt communautaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

2019.01.08

DEMANDE DE RETRAIT POUR L'AVENUE SAINT-GERBOLD DE

L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voirie routière
- Vu la délibération n°2017-138 du conseil communautaire de Seules Terre et Mer portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie
- Vu le plan proposé

Considérant que l'avenue Saint Gerbold est d'intérêt communautaire.

Considérant que la partie Ouest de cette avenue débouchant sur l'avenue du colonel Harper sera déplacée lors des travaux de l'aménagement de la place Winston Churchill.

Considérant que cette modification n'est pas de compétence intercommunale.

Considérant que ce déplacement concernera environ 55m de voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DEMANDE à la communauté de communes Seulles Terre et Mer de retirer 55 mètres de l'avenue Saint Gerbold dans sa partie Ouest débouchant sur l'avenue du colonel Harper de l'intérêt communautaire,

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires.

2019.01.09

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉLÉGATION
DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

- Vu le code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération n°2017-138 du conseil communautaire de Seulles Terre et Mer portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence voirie
- Vu le projet de convention

Considérant que le boulevard de la plage est d'intérêt communautaire.

Considérant que les travaux d'aménagement de la place Winston CHURCHILL concerneront une partie une partie de ce boulevard.

Considérant que la communauté de communes propose de déléguer la maitrise d'ouvrage à la commune pour les travaux relevant de sa compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer une convention de délégation de maitrise d'ouvrage avec la communauté de communes Seulles Terre et Mer pour les travaux de voirie du boulevard de la plage dans le cadre de l'aménagement de la Place Winston CHURCHILL

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré en séance,

Les jours, mois et an que dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30

Ont signé au registre les membres présents.